



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2016

S/PREFECTURE D'ARLES

23 DEC. 2016

ARRIVEE

Le vingt et un septembre de l'année deux mille seize, à dix sept heures et trente minutes, le Comité syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle d'Honneur de la Mairie de Mouriès, sous la présidence de Monsieur Jean Mangion, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient présents à la table des votants :

Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès, Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale, Philippe Maurizot – Conseiller régional, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Rémy Thieuloy – Adjoint au Maire de Fontvieille, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eyguières, Jean-Louis Villermay – Premier Adjoint au Maire de Mas Blanc des Alpilles, Claudette Zavagli – Adjointe au Maire d'Orgon, Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eygalières, Stéphan Guignard – Conseiller municipal de Saint Rémy de Provence, Roger Berto – Conseiller municipal de Lamanon, Richard Frèze – Conseiller Municipal de Mouriès, et Bernard Chareyre – Conseiller Municipal de Tarascon.

Ont donné pouvoir :

Pascale Licari - Conseillère régionale (ayant 5 voix) à Jean-Denis Santin – Premier Adjoint au Maire de Paradou, et Régis Gatti – Maire d'Aureille (ayant 2 voix) à Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès.

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Guy Robert – Maire d'Orgon, Claude Sanchez – Premier Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès et Président de la Commission Communication du Parc, Anne-Marie Robert – Conseillère municipale d'Orgon, Marcel-Yvon Blanc – CCI du Pays d'Arles, Régis Lillamand – Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Marc Joanny – Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Philippe Susini – Département des Bouches du Rhône, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Danielle Boullard – Responsable Administrative et Financière, Nathalie Galand – Chargée de mission Agriculture, Laetitia Baudry – Chargée de Communication, Marianne Dişpa – Chargée de mission Tourisme, et Catherine Pascal-Sautecoeur – Assistante de direction.

Etaient excusés :

Michel Chpilevsky - Sous-préfet de l'arrondissement d'Arles, Jean-Marc Martin Teissère – Conseiller régional, Nicolas Isnard – Conseiller régional, Henri Pons – Maire d'Eyguières et Conseiller départemental, Lucien Limousin - Maire de Tarascon et Conseiller départemental, Philippe Ginoux – Maire de Sénas et Co-président de la Commission Agriculture du Parc, Stéphanie Teissier – Adjointe au Maire de Sénas, Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau, Jean-Benoît Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence, Michel Moucadet – Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles et Co-président de la Commission Patrimoine Naturel et Activités Humaines du Parc, Michel Bonet – Adjoint au Maire de Saint Rémy de Provence et Co-président de la Commission Connaissance et Vie du Territoire du Parc, Michelle Ferrer – Adjointe au Maire de Tarascon et Co-présidente de la Commission Tourisme du Parc, Nelly Berthon – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence et Co-présidente de la Commission Tourisme du Parc, Jacques Guénot - Adjoint au Maire de Saint Rémy et Co-président de la Commission Aménagement du Territoire.

DELIBERATION N° CS-2016-53

Objet : Modification de l'Ordre du jour

Monsieur le Président expose :

- Qu'il est proposé aux élus du Comité syndical de procéder à une modification de l'Ordre du jour, afin de permettre l'intégration du dossier « Avenants aux marchés de la Maison du Parc ».
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide :

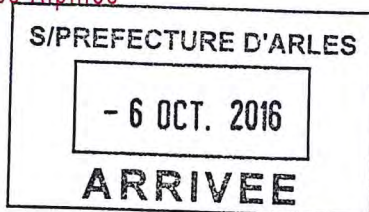
- D'autoriser la modification de l'ordre du jour et l'ajout du dossier « Avenants aux marchés de la Maison du Parc ».
- De donner pouvoir à Monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré le 14/05/2014, à Marceau - 13210 Saint-Rémy-de-Provence, les jours, mois et an susdits, au registre suivant les signatures, pour extrait conforme,
le Président,
Jean Mangion





Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2016

Le vingt et un septembre de l'année deux mille seize, à dix sept heures et trente minutes, le Comité syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle d'Honneur de la Mairie de Mouriès, sous la présidence de Monsieur Jean Mangion, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient présents à la table des votants :

Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès, Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale, Philippe Maurizot – Conseiller régional, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Rémy Thieuloy – Adjoint au Maire de Fontvieille, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eyguières, Jean-Louis Villermy – Premier Adjoint au Maire de Mas Blanc des Alpilles, Claudette Zavagli – Adjointe au Maire d'Orgon, Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eygalières, Stéphan Guignard – Conseiller municipal de Saint Rémy de Provence, Roger Berto – Conseiller municipal de Lamanon, Richard Frèze – Conseiller Municipal de Mouriès, et Bernard Chareyre – Conseiller Municipal de Tarascon.

Ont donné pouvoir :

Pascale Licari - Conseillère régionale (ayant 5 voix) à Jean-Denis Santin – Premier Adjoint au Maire de Paradou, et Régis Gatti – Maire d'Aureille (ayant 2 voix) à Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès.

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Guy Robert – Maire d'Orgon, Claude Sanchez – Premier Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès et Président de la Commission Communication du Parc, Anne-Marie Robert – Conseillère municipale d'Orgon, Marcel-Yvon Blanc – CCI du Pays d'Arles, Régis Lillamand – Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Marc Joanny – Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Philippe Susini – Département des Bouches du Rhône, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Danielle Boullard – Responsable Administrative et Financière, Nathalie Galand – Chargée de mission Agriculture, Laetitia Baudry – Chargée de Communication, Marianne Dispa – Chargée de mission Tourisme, et Catherine Pascal-Sautecoeur – Assistante de direction.

Etaient excusés :

Michel Chpilevsky - Sous-préfet de l'arrondissement d'Arles, Jean-Marc Martin Teissère – Conseiller régional, Nicolas Isnard – Conseiller régional, Henri Pons – Maire d'Eyguières et Conseiller départemental, Lucien Limousin - Maire de Tarascon et Conseiller départemental, Philippe Ginoux – Maire de Sénas et Co-président de la Commission Agriculture du Parc, Stéphanie Teissier – Adjointe au Maire de Sénas, Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau, Jean-Benoît Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence, Michel Moucadel – Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles et Co-président de la Commission Patrimoine Naturel et Activités Humaines du Parc, Michel Bonet – Adjoint au Maire de Saint Rémy de Provence et Co-président de la Commission Connaissance et Vie du Territoire du Parc, Michelle Ferrer – Adjointe au Maire de Tarascon et Co-présidente de la Commission Tourisme du Parc, Nelly Berthon – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence et Co-présidente de la Commission Tourisme du Parc, Jacques Guénot - Adjoint au Maire de Saint Rémy et Co-président de la Commission Aménagement du Territoire.

DELIBERATION N° CS-2016-54

Objet : Prolongation de la validité de la Charte du Parc de trois ans : sollicitation auprès du Conseil régional

Monsieur le Président expose :

- Que la loi N° 2016-1087 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a été adoptée le 20 juillet 2016 et publiée au JO du 9 août.
- Qu'elle est codifiée aux articles L. 133-1 à L. 133-4 du Code de l'Environnement.
- Que cette loi comporte tout un chapitre dédié spécifiquement aux Parcs naturels régionaux sur lequel la Fédération nationale des Parcs naturels régionaux de France a travaillé pendant plusieurs années pour aboutir à la prise en compte par la loi d'éléments très importants pour les Parcs régionaux.
- Qu'il en est ainsi notamment de l'introduction au niveau législatif de différentes dispositions nouvelles ou précédemment inscrites au niveau réglementaire conduisant globalement à un renforcement du rôle des Parcs dans le panorama institutionnel national.
- Que parmi les dispositions majeures, figure un allongement de la durée de classement d'un Parc naturel régional qui est susceptible de passer de 12 ans (actuellement) à 15 ans.
- Que cette démarche doit être engagée sur initiative du Syndicat mixte de gestion du Parc, qui porte cette demande auprès de la Région, laquelle, si elle l'accepte, demandera à son tour à l'Etat d'allonger, par décret, la durée de classement actuel de 12 à 15 ans.
- Que cette démarche présente l'intérêt de pouvoir être engagée sans qu'il soit besoin de procéder ni à l'enquête publique, ni aux consultations préalables prévues à l'occasion du classement initial et de son renouvellement.
- Que pour rappel, en fin de période de classement, les Parcs naturels régionaux sont évalués par la Région et l'Etat sur leur capacité à avoir mis en œuvre la Charte sur le territoire et la plus-value apportée par le Parc.
- Que cette évaluation finale, qui vient compléter l'évaluation permanente que les Parcs se doivent de réaliser, permet de réaliser un diagnostic complet de l'évolution du territoire et de la mise en œuvre de la Charte.
- Qu'elle prépare l'élaboration d'une nouvelle Charte ouvrant droit au renouvellement du classement du territoire en Parc naturel régional, dans le cadre d'une procédure très cadrée au niveau national, qui comporte un certain nombre d'étapes formelles qui rend le processus particulièrement long, complexe, et coûteux.
- Que les Parcs naturels régionaux ont donc l'obligation de procéder à la révision de leur Charte, afin d'obtenir de l'Etat le renouvellement de leur classement.
- Que le Parc naturel régional des Alpilles a été créé en 2007 par un décret du 1^{er} Ministre du 30 janvier classant le territoire des 16 Communes en Parc pour une durée de 12 ans, soit jusqu'au 30 janvier 2019.
- Que la Charte du Parc est adoptée par le même décret.
- Que pour le Parc des Alpilles, l'échéance de 2019 (12 ans d'application de la Charte) conduirait à engager de toute urgence ce travail d'évaluation et de construction avec tous les partenaires concernés d'un nouveau projet territorial sous forme de nouvelle Charte du Parc.
- Cette démarche de renouvellement est, par sa complexité et par la nécessaire concertation et participation de tous, assimilable à la démarche de création d'un Parc qui prend plusieurs années.
- Que l'allongement de la durée de classement constitue donc une opportunité majeure pour le Parc des Alpilles qui aura 10 ans d'existence en 2017.
- Que celui-ci est en effet engagé dans un certain nombre de projets structurants, parfois pluriannuels, qu'il paraît préférable de laisser mener à leur terme avant d'ouvrir ce chantier de renouvellement de la Charte qui mobilisera élus et partenaires, équipe du Parc de façon très intense.
- Que ce délai supplémentaire accordé au Parc des Alpilles serait mis à profit pour s'engager si possible dès 2017 dans la phase d'évaluation et de diagnostic en sollicitant les moyens financiers et humains nécessaires à la réalisation de cette mission.
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide :

- De demander à la Région la prise en compte et le soutien à la demande du Parc des Alpilles de voir sa durée de classement actuel allongée de 12 à 15 ans.

- De donner pouvoir au Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré
les jours, mois et an susdits
au registre sur lequel les signatures
pour extrait conforme,
le Président
Jean Mangion





Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2016

Le vingt et un septembre de l'année deux mille seize, à dix sept heures et trente minutes, le Comité syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle d'Honneur de la Mairie de Mouriès, sous la présidence de Monsieur Jean Mangion, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient présents à la table des votants :

Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès, Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale, Philippe Maurizot – Conseiller régional, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Rémy Thieuloy – Adjoint au Maire de Fontvieille, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eyguières, Jean-Louis Villermey – Premier Adjoint au Maire de Mas Blanc des Alpilles, Claudette Zavagli – Adjointe au Maire d'Orgon, Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eygalières, Stéphan Guignard – Conseiller municipal de Saint Rémy de Provence, Roger Berto – Conseiller municipal de Lamanon, Richard Frèze – Conseiller Municipal de Mouriès, et Bernard Chareyre – Conseiller Municipal de Tarascon.

Ont donné pouvoir :

Pascale Licari - Conseillère régionale (ayant 5 voix) à Jean-Denis Santin – Premier Adjoint au Maire de Paradou, et Régis Gatti – Maire d'Aureille (ayant 2 voix) à Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès.

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Guy Robert – Maire d'Orgon, Claude Sanchez – Premier Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès et Président de la Commission Communication du Parc, Anne-Marie Robert – Conseillère municipale d'Orgon, Marcel-Yvon Blanc – CCI du Pays d'Arles, Régis Lillamand – Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Marc Joanny – Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Philippe Susini – Département des Bouches du Rhône, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Danielle Boullard – Responsable Administrative et Financière, Nathalie Galand – Chargée de mission Agriculture, Laetitia Baudry – Chargée de Communication, Marianne Dispa – Chargée de mission Tourisme, et Catherine Pascal-Sautecoeur – Assistante de direction.

Etaient excusés :

Michel Chpilevsky - Sous-préfet de l'arrondissement d'Arles, Jean-Marc Martin Teissère – Conseiller régional, Nicolas Isnard – Conseiller régional, Henri Pons – Maire d'Eyguières et Conseiller départemental, Lucien Limousin - Maire de Tarascon et Conseiller départemental, Philippe Ginoux – Maire de Sénas et Co-président de la Commission Agriculture du Parc, Stéphanie Teissier – Adjointe au Maire de Sénas, Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau, Jean-Benoît Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence, Michel Moucadel – Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles et Co-président de la Commission Patrimoine Naturel et Activités Humaines du Parc, Michel Bonet – Adjoint au Maire de Saint Rémy de Provence et Co-président de la Commission Connaissance et Vie du Territoire du Parc, Michelle Ferrer – Adjointe au Maire de Tarascon et Co-présidente de la Commission Tourisme du Parc, Nelly Berthon – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence et Co-présidente de la Commission Tourisme du Parc, Jacques Guénot - Adjoint au Maire de Saint Rémy et Co-président de la Commission Aménagement du Territoire.

DELIBERATION N° CS-2016-55

Objet : Candidature à l'appel à projet FEADER « Stratégies locales de développement pour la préservation et la mise en valeur du foncier agricole et naturel »

Monsieur le Président expose :

- Que la Région et l'Union européenne lancent un appel à projet dans le cadre de FEADER sur les « stratégies locales de développement pour la préservation et la mise en valeur du foncier agricole et naturel » (fiche TO 16.7.1 du FEADER).
- Que la mesure permet de soutenir le développement de stratégies locales de développement portées par des partenariats public privé à l'échelle d'un territoire pertinent qui concourent à :
 - ✓ préserver le foncier agricole et naturel au moyen de démarches réglementaires de protection comme les zones agricoles protégées (ZAP)
 - ✓ valoriser la gestion des espaces agricoles et naturels : lutte contre les friches et reconquête d'espaces agricoles abandonnés à intérêt environnemental et/ou paysager ; lutte contre les risques d'incendie, d'inondation, par un entretien durable et raisonné des milieux naturels non productifs.
 - ✓ améliorer l'organisation et la structuration foncière de ces espaces.
- Que le Bureau syndical du 20 avril 2016, considérant l'importance du sujet pour le Parc et le temps nécessaire aux Communes de s'inscrire dans cette démarche portée par le Parc, a décidé que la Parc présente une candidature pour la session d'octobre 2016.
- Que depuis plusieurs Communes ont contacté le Parc pour échanger sur cette perspective de candidature, à savoir : Les Baux-de-Provence, Sénas, Orgon et Le Paradou.
- Que le projet des Alpilles s'articule autour de deux axes principaux de :
 - la mise en place d'outils de protection du foncier agricole : projets de ZAP sur Sénas et Le Paradou
 - la mobilisation de foncier à travers de la restructuration foncière, de la remise en culture de friche sur les Baux-de-Provence, Sénas et Orgon.
- Que cette animation doit permettre de faciliter la prospection et la négociation foncière avec pour objectifs de faciliter les ventes, mise à bail ou convention de gestion avec les propriétaires des surfaces à protéger.
- Que sont finançables dans le cadre du FEADER : les études préalables, l'animation foncière ces actions et certains frais liés à la remise en état de parcelle, en contact avec les propriétaires et exploitants.
- Après différentes rencontres, le groupe de travail de partenaire a été constitué. Il regroupe les communes volontaires, les intercommunalités, les partenaires agricoles (Chambre d'agriculture, SAFER, ADEAR, Terres de Liens), la Région et le Département.
- Que le plan de financement est en cours d'élaboration.
- Que la date pour les candidatures est le 28 octobre prochain.
- Que le Comité syndical sera amené à délibérer ultérieurement pour valider ce projet de manière définitive en janvier – février, une fois les retours de la Région obtenus.
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,



Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide :

- De soumettre la candidature de Parc naturel régional des Alpilles en tant que chef de file.
- De conduire toutes les opérations nécessaires à la finalisation de cette candidature.
- De donner pouvoir au Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président



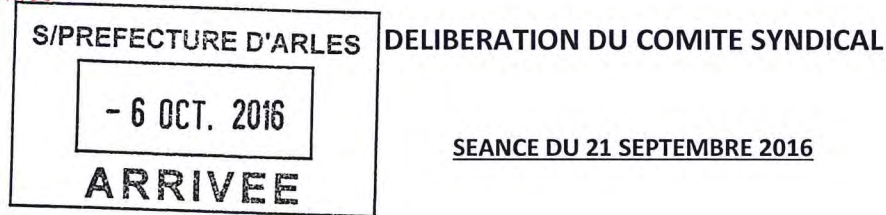
Jean Mansion

Parc naturel régional des Alpilles

13103 Saint-Etienne-du-Grès, Avenue Notre-Dame du Château



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles



SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2016

Le vingt et un septembre de l'année deux mille seize, à dix sept heures et trente minutes, le Comité syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle d'Honneur de la Mairie de Mouriès, sous la présidence de Monsieur Jean Mangion, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient présents à la table des votants :

Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès, Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale, Philippe Maurizot – Conseiller régional, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Rémy Thieuloy – Adjoint au Maire de Fontvieille, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eyguières, Jean-Louis Villermy –Premier Adjoint au Maire de Mas Blanc des Alpilles, Claudette Zavagli – Adjointe au Maire d'Orgon, Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eygalières, Stéphan Guignard – Conseiller municipal de Saint Rémy de Provence, Roger Berto – Conseiller municipal de Lamanon, Richard Frèze – Conseiller Municipal de Mouriès, et Bernard Chareyre – Conseiller Municipal de Tarascon.

Ont donné pouvoir :

Pascale Licari - Conseillère régionale (ayant 5 voix) à Jean-Denis Santin – Premier Adjoint au Maire de Paradou, et Régis Gatti – Maire d'Aureille (ayant 2 voix) à Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès.

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Guy Robert – Maire d'Orgon, Claude Sanchez – Premier Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès et Président de la Commission Communication du Parc, Anne-Marie Robert – Conseillère municipale d'Orgon, Marcel-Yvon Blanc – CCI du Pays d'Arles, Régis Lillamand – Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Marc Joanny – Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Philippe Susini – Département des Bouches du Rhône, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Danielle Boullard – Responsable Administrative et Financière, Nathalie Galand – Chargée de mission Agriculture, Laetitia Baudry – Chargée de Communication, Marianne Dispa – Chargée de mission Tourisme, et Catherine Pascal-Sautecoeur – Assistante de direction.

Etaient excusés :

Michel Chpilevsky - Sous-préfet de l'arrondissement d'Arles, Jean-Marc Martin Teissère – Conseiller régional, Nicolas Isnard – Conseiller régional, Henri Pons – Maire d'Eyguières et Conseiller départemental, Lucien Limousin - Maire de Tarascon et Conseiller départemental, Philippe Ginoux – Maire de Sénas et Co-président de la Commission Agriculture du Parc, Stéphanie Teissier – Adjointe au Maire de Sénas, Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau, Jean-Benoît Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence, Michel Moucadet – Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles et Co-président de la Commission Patrimoine Naturel et Activités Humaines du Parc, Michel Bonet – Adjoint au Maire de Saint Rémy de Provence et Co-président de la Commission Connaissance et Vie du Territoire du Parc, Michelle Ferrer – Adjointe au Maire de Tarascon et Co-présidente de la Commission Tourisme du Parc, Nelly Berthon – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence et Co-présidente de la Commission Tourisme du Parc, Jacques Guénot - Adjoint au Maire de Saint Rémy et Co-président de la Commission Aménagement du Territoire.

DELIBERATION N° CS-2016-56

Objet : Développement des pratiques agro écologiques au sein des Parcs naturels régionaux de Camargue et des Alpilles : candidature au titre du programme LEADER

Monsieur le Président expose :

- Que le développement des pratiques agro-environnementales nécessite plusieurs leviers d'action. Le premier est l'incitation financière. Le PNR des Alpilles a œuvré en ce sens et poursuivra ses efforts pour obtenir les moyens nécessaires à l'évolution des pratiques agricoles puissent être mobilisés sur le territoire (cf. motion du CS pour la mise en œuvre des MAEC sur le territoire du Parc).
- Que le second levier, complémentaire, est celui de l'animation que le PNR expérimente à travers la mise en œuvre du LIFE (pour rappel, mise en place d'action de formation et création de 12 sites pilotes pour les pratiques alternatives en arboricultures, oléiculture, viticulture et grandes cultures).
- Que le développement de ces pratiques recouvre de nombreux enjeux pour les exploitations : limitation des intrants et donc de leur coût sur les exploitations, recherche de solutions adaptées aux pratiques agricoles et rentables économiquement.
- Que pour y contribuer les PNR des Alpilles et de Camargue proposent de déposer une demande de financement dans le cadre du programme LEADER pour couvrir :
 - les frais d'animation
 - Des outils de communication
 - Des frais associés à la mobilisation d'expert techniques.
- Que concrètement, il s'agira d'animer la mise en œuvre des MAEC sur le territoire des deux Parcs, d'accompagner des pratiques agro environnementales dans toutes les filières, d'appuyer des projets agricoles alternatifs, d'organiser des échanges et visites de sites entre agriculteurs, de produire une plaquette de valorisation des ces pratiques.
- Que le montant du projet est estimé à 53 000 €.
- Que le démarrage du projet est envisagé pour mars 2017 pour une durée de d'un an.
- Qu'il fera l'objet d'une présentation au prochain comité de programmation du LEADER, en octobre.
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide :

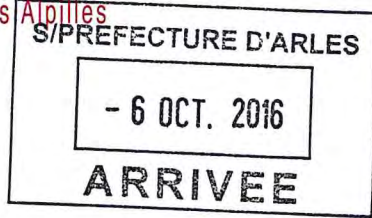
- D'autoriser le Président à soumettre la candidature de Parc naturel régional des Alpilles.
- De poursuivre les échanges en ce sens avec le Parc naturel régional de Camargue.
- De donner pouvoir au Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures
pour extraits conformes
le Président
Jean Mangion





Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2016

Le vingt et un septembre de l'année deux mille seize, à dix sept heures et trente minutes, le Comité syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle d'Honneur de la Mairie de Mouriès, sous la présidence de Monsieur Jean Mangion, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient présents à la table des votants :

Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès, Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale, Philippe Maurizot – Conseiller régional, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Rémy Thieuloy – Adjoint au Maire de Fontvieille, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eyguières, Jean-Louis Villermy – Premier Adjoint au Maire de Mas Blanc des Alpilles, Claudette Zavagli – Adjointe au Maire d'Orgon, Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eygalières, Stéphan Guignard – Conseiller municipal de Saint Rémy de Provence, Roger Berto – Conseiller municipal de Lamanon, Richard Frèze – Conseiller Municipal de Mouriès, et Bernard Chareyre – Conseiller Municipal de Tarascon.

Ont donné pouvoir :

Pascale Licari - Conseillère régionale (ayant 5 voix) à Jean-Denis Santin – Premier Adjoint au Maire de Paradou, et Régis Gatti – Maire d'Aureille (ayant 2 voix) à Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès.

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Guy Robert – Maire d'Orgon, Claude Sanchez – Premier Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès et Président de la Commission Communication du Parc, Anne-Marie Robert – Conseillère municipale d'Orgon, Marcel-Yvon Blanc – CCI du Pays d'Arles, Régis Lillamand – Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Marc Joanny – Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Philippe Susini – Département des Bouches du Rhône, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Danielle Boullard – Responsable Administrative et Financière, Nathalie Galand – Chargée de mission Agriculture, Laetitia Baudry – Chargée de Communication, Marianne Dispa – Chargée de mission Tourisme, et Catherine Pascal-Sautecoeur – Assistante de direction.

Etaient excusés :

Michel Chpilevsky - Sous-préfet de l'arrondissement d'Arles, Jean-Marc Martin Teissère – Conseiller régional, Nicolas Isnard – Conseiller régional, Henri Pons – Maire d'Eyguières et Conseiller départemental, Lucien Limousin - Maire de Tarascon et Conseiller départemental, Philippe Ginoux – Maire de Sénas et Co-président de la Commission Agriculture du Parc, Stéphanie Teissier – Adjointe au Maire de Sénas, Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau, Jean-Benoît Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence, Michel Moucadet – Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles et Co-président de la Commission Patrimoine Naturel et Activités Humaines du Parc, Michel Bonet – Adjoint au Maire de Saint Rémy de Provence et Co-président de la Commission Connaissance et Vie du Territoire du Parc, Michelle Ferrer – Adjointe au Maire de Tarascon et Co-présidente de la Commission Tourisme du Parc, Nelly Berthon – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence et Co-présidente de la Commission Tourisme du Parc, Jacques Guénot - Adjoint au Maire de Saint Rémy et Co-président de la Commission Aménagement du Territoire.

DELIBERATION N° CS-2016-57

Objet : Convention partenariat CDC Biodiversité pour le LIFE des Alpilles

Monsieur le Président expose :

- Que dans le cadre du programme LIFE ALPILLES, la commission européenne attend une étude des impacts socio-économiques du programme Life des Alpilles, de même qu'une étude des éléments économiques convergents avec les réalisations du LIFE Alpilles (exemples : services écologiques, aménités environnementales liés aux réalisations du programme LIFE, poids économiques des activités soutenues par le programme LIFE, etc.)
- Que pour se faire, une convention de partenariat où la CDC Biodiversité est envisagée, celle-ci permettra de mettre à disposition du PNRA 16 journées d'expertises dont 8 seront financées dans le cadre du programme LIFE, les 8 autres étant prise en charge en interne par la CDC Biodiversité.
- Que cette convention vise l'accompagnement méthodologique de cette étude, qui sera réalisée par un stagiaire économiste spécialisé en fin d'étude au courant de l'année 2017, stagiaire sous convention de stage avec le PNRA. La présente convention vise à cadrer ce partenariat pour une finalisation du travail et une publication à la fin de l'année 2017.
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Oui l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide :

- De valider la convention de partenariat avec CDC Biodiversité dans le cadre de l'étude de l'impact socio-économique du programme Life Alpilles (annexe jointe).
- De donner pouvoir au Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

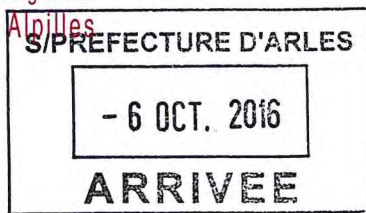
Fait et délibéré
les jours, mois et an susdits, à
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président,
Jean Mangion

Notre-Dame du Château - 13103 Saint-Etienne-d'Alpilles
Parc naturel régional des Alpilles





Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2016

Le vingt et un septembre de l'année deux mille seize, à dix sept heures et trente minutes, le Comité syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle d'Honneur de la Mairie de Mouriès, sous la présidence de Monsieur Jean Mangion, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient présents à la table des votants :

Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès, Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale, Philippe Maurizot – Conseiller régional, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Rémy Thieuloy – Adjoint au Maire de Fontvieille, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eyguières, Jean-Louis Villermy – Premier Adjoint au Maire de Mas Blanc des Alpilles, Claudette Zavagli – Adjointe au Maire d'Orgon, Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eygalières, Stéphan Guignard – Conseiller municipal de Saint Rémy de Provence, Roger Berto – Conseiller municipal de Lamanon, Richard Frèze – Conseiller Municipal de Mouriès, et Bernard Chareyre – Conseiller Municipal de Tarascon.

Ont donné pouvoir :

Pascale Licari - Conseillère régionale (ayant 5 voix) à Jean-Denis Santin – Premier Adjoint au Maire de Paradou, et Régis Gatti – Maire d'Aureille (ayant 2 voix) à Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès.

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Guy Robert – Maire d'Orgon, Claude Sanchez – Premier Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès et Président de la Commission Communication du Parc, Anne-Marie Robert – Conseillère municipale d'Orgon, Marcel-Yvon Blanc – CCI du Pays d'Arles, Régis Lillamand – Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Marc Joanny – Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Philippe Susini – Département des Bouches du Rhône, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Danielle Boullard – Responsable Administrative et Financière, Nathalie Galand – Chargée de mission Agriculture, Laetitia Baudry – Chargée de Communication, Marianne Dispa – Chargée de mission Tourisme, et Catherine Pascal-Sautecoeur – Assistante de direction.

Etaient excusés :

Michel Chpilevsky - Sous-préfet de l'arrondissement d'Arles, Jean-Marc Martin Teissère – Conseiller régional, Nicolas Isnard – Conseiller régional, Henri Pons – Maire d'Eyguières et Conseiller départemental, Lucien Limousin - Maire de Tarascon et Conseiller départemental, Philippe Ginoux – Maire de Sénas et Co-président de la Commission Agriculture du Parc, Stéphanie Teissier – Adjointe au Maire de Sénas, Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau, Jean-Benoît Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence, Michel Moucadet – Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles et Co-président de la Commission Patrimoine Naturel et Activités Humaines du Parc, Michel Bonet – Adjoint au Maire de Saint Rémy de Provence et Co-président de la Commission Connaissance et Vie du Territoire du Parc, Michelle Ferrer – Adjointe au Maire de Tarascon et Co-présidente de la Commission Tourisme du Parc, Nelly Berthon – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence et Co-présidente de la Commission Tourisme du Parc, Jacques Guénot - Adjoint au Maire de Saint Rémy et Co-président de la Commission Aménagement du Territoire.

DELIBERATION N° CS-2016-58

Objet : Dispositif de plantation et de gestion de haies dans le cadre du programme LIFE

Monsieur le Président expose :

- Que le Parc naturel régional des Alpilles présente un réseau de haies conséquent, qui remplit de nombreuses fonctions tant en termes agronomiques que comme support de biodiversité.
- Que néanmoins ce linéaire est en régression, et au sein du site Natura 2000 - Zone de Protection Spéciale « Les Alpilles » ce sont 226 km de haies qui ont disparu au cours des 50 dernières années, soit 28% du linéaire.
- Qu'une des actions concrètes du programme Life des Alpilles consiste donc à replanter des haies sur le territoire de la ZPS.
- Que dix domaines ont répondu aux sollicitations du PNRA et de l'association A Rocha France (ARF- bénéficiaire associé du Life) pour replanter des haies.
- Que les diagnostics, l'achat des plants et les travaux de plantation sont financés à 100% sur des crédits LIFE.
- Que des conventions tripartites ont été signées afin d'entériner les engagements des propriétaires tels que l'arrosage (les 2 premières années), l'entretien et la conservation des haies plantées dans le cadre de cette action pour une durée de 30 ans.
- Que le Parc naturel régional des Alpilles est responsable de cette action et prend en charge la plantation de 2097m, tandis que 2377m sont à la charge d'ARF.
- Qu'au-delà des opérations de plantation en elles-mêmes, l'objectif de cette action est d'animer une démarche territoriale visant à sensibiliser les agriculteurs et les différents acteurs à la préservation des haies dans les Alpilles.
- Que pour assurer la cohérence de l'ensemble des travaux (comprenant le terrassement et la plantation), mais aussi pour réaliser des économies sur le lancement du marché de ces travaux ainsi que sur le suivi et la réception des chantiers de chaque partie privative, les parties ont décidé qu'il serait opportun qu'un seul maître d'ouvrage ait la responsabilité de la maîtrise d'œuvre.
- Qu'une première convention de maîtrise d'ouvrage confiée pour la maîtrise d'œuvre a donc été élaborée avec pour objectif de légitimer le PNRA sur les travaux à la charge d'ARF.
- Que les parties ont également décidé qu'il serait opportun de créer un groupement de commandes et ont donc élaboré également une convention de groupement de commandes pour la création ou la restauration de haies désignant le PNRA comme coordinateur du groupement.
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Oui l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide :

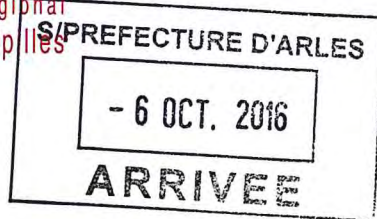
- D'approuver les deux conventions (annexées à la présente délibération).
- De donner pouvoir au Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre, devant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président





Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2016

Le vingt et un septembre de l'année deux mille seize, à dix sept heures et trente minutes, le Comité syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle d'Honneur de la Mairie de Mouriès, sous la présidence de Monsieur Jean Mangion, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient présents à la table des votants :

Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès, Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale, Philippe Maurizot – Conseiller régional, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Rémy Thieuloy – Adjoint au Maire de Fontvieille, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eyguières, Jean-Louis Villermy – Premier Adjoint au Maire de Mas Blanc des Alpilles, Claudette Zavagli – Adjointe au Maire d'Orgon, Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eygalières, Stéphan Guignard – Conseiller municipal de Saint Rémy de Provence, Roger Berto – Conseiller municipal de Lamanon, Richard Frèze – Conseiller Municipal de Mouriès, et Bernard Chareyre – Conseiller Municipal de Tarascon.

Ont donné pouvoir :

Pascale Licari - Conseillère régionale (ayant 5 voix) à Jean-Denis Santin – Premier Adjoint au Maire de Paradou, et Régis Gatti – Maire d'Aureille (ayant 2 voix) à Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès.

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Guy Robert – Maire d'Orgon, Claude Sanchez – Premier Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès et Président de la Commission Communication du Parc, Anne-Marie Robert – Conseillère municipale d'Orgon, Marcel-Yvon Blanc – CCI du Pays d'Arles, Régis Lillamand – Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Marc Joanny – Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Philippe Susini – Département des Bouches du Rhône, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Danielle Boullard – Responsable Administrative et Financière, Nathalie Galand – Chargée de mission Agriculture, Laetitia Baudry – Chargée de Communication, Marianne Dispa – Chargée de mission Tourisme, et Catherine Pascal-Sautecoeur – Assistante de direction.

Etaient excusés :

Michel Chpilevsky - Sous-préfet de l'arrondissement d'Arles, Jean-Marc Martin Teissère – Conseiller régional, Nicolas Isnard – Conseiller régional, Henri Pons – Maire d'Eyguières et Conseiller départemental, Lucien Limousin - Maire de Tarascon et Conseiller départemental, Philippe Ginoux – Maire de Sénas et Co-président de la Commission Agriculture du Parc, Stéphanie Teissier – Adjointe au Maire de Sénas, Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau, Jean-Benoît Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence, Michel Moucadet – Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles et Co-président de la Commission Patrimoine Naturel et Activités Humaines du Parc, Michel Bonet – Adjoint au Maire de Saint Rémy de Provence et Co-président de la Commission Connaissance et Vie du Territoire du Parc, Michelle Ferrer – Adjointe au Maire de Tarascon et Co-présidente de la Commission Tourisme du Parc, Nelly Berthon – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence et Co-présidente de la Commission Tourisme du Parc, Jacques Guénot - Adjoint au Maire de Saint Rémy et Co-président de la Commission Aménagement du Territoire.

DELIBERATION N° CS-2016-59

Objet : Étude cyclotourisme : convention de groupement de commandes Parc naturel régional de Camargue / Parc naturel régional des Alpilles

Monsieur le Président expose :

- Que les Parcs naturels régionaux de Camargue et des Alpilles, désireux de développer la mobilité douce sur leur territoire, souhaitent confier à un prestataire une mission d'accompagnement à la structuration de l'offre de cyclotourisme.
- Que le principe de réalisation de cette mission a été validé par le Comité syndical du Parc lors de sa séance du 9 mars.
- Qu'afin de donner à cette mission d'accompagnement un périmètre géographique pertinent, de réaliser des économies d'échelles, mais également de mutualiser la passation et la gestion du marché à souscrire, il est proposé de lancer un seul marché public relatif à ces prestations, porté conjointement par les deux Syndicats mixtes, et pour cela, de constituer un groupement de commandes entre les deux Parcs.
- Que dans ce contexte, une convention doit être signée entre les deux parties pour définir les modalités de fonctionnement du groupement de commandes.
- Que cette convention prévoit de confier au Président du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue le rôle de coordonnateur, chargé de la passation et l'exécution administrative et financière du marché, dans les conditions détaillées par la convention.
- Que la convention prévoit en outre que le paiement du titulaire du marché est avancé par le coordonnateur et réparti ensuite entre les membres en fonction des montants prévus.
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

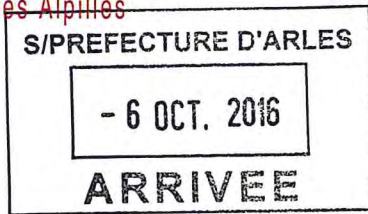
Décide :

- D'approuver la constitution d'un groupement de commandes avec le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue en vue de la passation d'un marché pour la mission d'accompagnement à la structuration de l'offre de cyclotourisme dans les Parcs naturels régionaux des Alpilles et de Camargue.
- D'adopter en conséquence la convention de groupement de commandes annexée à la présente délibération.
- De donner pouvoir au Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.





Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2016

Le vingt et un septembre de l'année deux mille seize, à dix sept heures et trente minutes, le Comité syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle d'Honneur de la Mairie de Mouriès, sous la présidence de Monsieur Jean Mangion, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient présents à la table des votants :

Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès, Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale, Philippe Maurizot – Conseiller régional, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Rémy Thieuloy – Adjoint au Maire de Fontvieille, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eyguières, Jean-Louis Villermey – Premier Adjoint au Maire de Mas Blanc des Alpilles, Claudette Zavagli – Adjointe au Maire d'Orgon, Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eygalières, Stéphan Guignard – Conseiller municipal de Saint Rémy de Provence, Roger Berto – Conseiller municipal de Lamanon, Richard Frèze – Conseiller Municipal de Mouriès, et Bernard Chareyre – Conseiller Municipal de Tarascon.

Ont donné pouvoir :

Pascale Licari - Conseillère régionale (ayant 5 voix) à Jean-Denis Santin – Premier Adjoint au Maire de Paradou, et Régis Gatti – Maire d'Aureille (ayant 2 voix) à Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès.

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Guy Robert – Maire d'Orgon, Claude Sanchez – Premier Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès et Président de la Commission Communication du Parc, Anne-Marie Robert – Conseillère municipale d'Orgon, Marcel-Yvon Blanc – CCI du Pays d'Arles, Régis Lillamand – Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Marc Joanny – Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Philippe Susini – Département des Bouches du Rhône, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Danielle Boullard – Responsable Administrative et Financière, Nathalie Galand – Chargée de mission Agriculture, Laetitia Baudry – Chargée de Communication, Marianne Dispa – Chargée de mission Tourisme, et Catherine Pascal-Sautecoeur – Assistante de direction.

Etaient excusés :

Michel Chpilevsky - Sous-préfet de l'arrondissement d'Arles, Jean-Marc Martin Teissère – Conseiller régional, Nicolas Isnard – Conseiller régional, Henri Pons – Maire d'Eyguières et Conseiller départemental, Lucien Limousin - Maire de Tarascon et Conseiller départemental, Philippe Ginoux – Maire de Sénas et Co-président de la Commission Agriculture du Parc, Stéphanie Teissier – Adjointe au Maire de Sénas, Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau, Jean-Benoît Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence, Michel Moucadel – Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles et Co-président de la Commission Patrimoine Naturel et Activités Humaines du Parc, Michel Bonet – Adjoint au Maire de Saint Rémy de Provence et Co-président de la Commission Connaissance et Vie du Territoire du Parc, Michelle Ferrer – Adjointe au Maire de Tarascon et Co-présidente de la Commission Tourisme du Parc, Nelly Berthon – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence et Co-présidente de la Commission Tourisme du Parc, Jacques Guénot - Adjoint au Maire de Saint Rémy et Co-président de la Commission Aménagement du Territoire.

DELIBERATION N° CS-2016-60

Objet : Rentrée scolaire 2016-2017 : autorisation d'engagement des projets de classes

Monsieur le Président expose :

- Qu'à l'occasion de la rentrée scolaire 2016-2017, le PNR Alpilles se propose, comme chaque année, de déployer dans les 16 Communes ses dispositifs d'éducation à l'environnement et au territoire (EET) :
 - En milieu scolaire : projets pédagogiques dans les classes, campagne de sensibilisation...
 - dans le périscolaire (formation des animateurs TAP, distribution d'outils pédagogiques, parrainage des communes volontaires)
- Que le Comité syndical est saisi pour autoriser le Parc naturel régional des Alpilles à engager les projets de classes selon le processus habituel.
- Que les classes s'inscrivent jusqu'à mi-septembre. Ensuite, les demandes sont traitées en concertation avec l'Education Nationale, au regard de leur pertinence pédagogique et des financements mobilisables, (incluant une participation des communes au prorata de leurs classes primaires participantes).
- Qu'à noter que, avec le calendrier scolaire, les projets de classes engagent le PNRA sur 2 exercices budgétaires annuels :
 - Le financement des activités de sept-décembre 2016 est assuré sur les reliquats de budget 2016, déjà acquis.
 - Le financement des activités sur 2017, non acquis à ce jour, est conditionné à l'obtention des financements de l'année suivante. Une demande est faite en ce sens (projet EET 2017 pour un montant maximum de 120 000€), mais ne sera votée qu'en décembre ou en Janvier par le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide :

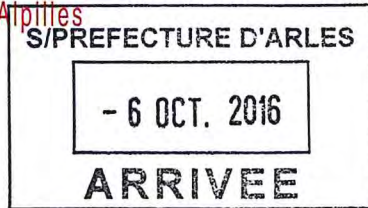
- D'autoriser à inscrire les classes aux activités éducatives 2016-2017.
- De programmer les prestations nécessaires aux activités pédagogiques sur 2016-2017 en anticipant sur l'obtention des financements « EET 2017 ».
- De donner pouvoir au Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré le 14 septembre 2016, à
les jours, mois et an susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme
le Président
Jean Mangion





Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2016

Le vingt et un septembre de l'année deux mille seize, à dix sept heures et trente minutes, le Comité syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle d'Honneur de la Mairie de Mouriès, sous la présidence de Monsieur Jean Mangion, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient présents à la table des votants :

Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès, Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale, Philippe Maurizot – Conseiller régional, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Rémy Thieuloy – Adjoint au Maire de Fontvieille, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eyguières, Jean-Louis Villermey – Premier Adjoint au Maire de Mas Blanc des Alpilles, Claudette Zavagli – Adjointe au Maire d'Orgon, Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eygalières, Stéphan Guignard – Conseiller municipal de Saint Rémy de Provence, Roger Berto – Conseiller municipal de Lamanon, Richard Frèze – Conseiller Municipal de Mouriès, et Bernard Chareyre – Conseiller Municipal de Tarascon.

Ont donné pouvoir :

Pascale Licari - Conseillère régionale (ayant 5 voix) à Jean-Denis Santin – Premier Adjoint au Maire de Paradou, et Régis Gatti – Maire d'Aureille (ayant 2 voix) à Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès.

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Guy Robert – Maire d'Orgon, Claude Sanchez – Premier Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès et Président de la Commission Communication du Parc, Anne-Marie Robert – Conseillère municipale d'Orgon, Marcel-Yvon Blanc – CCI du Pays d'Arles, Régis Lillamand – Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Marc Joanny – Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Philippe Susini – Département des Bouches du Rhône, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Danielle Boullard – Responsable Administrative et Financière, Nathalie Galand – Chargée de mission Agriculture, Laetitia Baudry – Chargée de Communication, Marianne Dispa – Chargée de mission Tourisme, et Catherine Pascal-Sautecoeur – Assistante de direction.

Etaient excusés :

Michel Chpilevsky - Sous-préfet de l'arrondissement d'Arles, Jean-Marc Martin Teissère – Conseiller régional, Nicolas Isnard – Conseiller régional, Henri Pons – Maire d'Eyguières et Conseiller départemental, Lucien Limousin - Maire de Tarascon et Conseiller départemental, Philippe Ginoux – Maire de Sénas et Co-président de la Commission Agriculture du Parc, Stéphanie Teissier – Adjointe au Maire de Sénas, Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau, Jean-Benoît Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence, Michel Moucadel – Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles et Co-président de la Commission Patrimoine Naturel et Activités Humaines du Parc, Michel Bonet – Adjoint au Maire de Saint Rémy de Provence et Co-président de la Commission Connaissance et Vie du Territoire du Parc, Michelle Ferrer – Adjointe au Maire de Tarascon et Co-présidente de la Commission Tourisme du Parc, Nelly Berthon – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence et Co-présidente de la Commission Tourisme du Parc, Jacques Guénot - Adjoint au Maire de Saint Rémy et Co-président de la Commission Aménagement du Territoire.

DELIBERATION N° CS-2016-61

Objet : Demande de subvention Education à l'Environnement et au Territoire 2017

Monsieur le Président expose :

- Que le PNR Alpilles développe sa mission d'éducation à l'Environnement et au Territoire avec une diversité d'actions qui ont un impact important sur le territoire.
- Que dans la continuité de 2016 le projet comportera 2 volets réunis sous un même dossier : pour les enfants d'une part, et le grand public et les habitants d'autre part :
 - ✓ **Volet 1/ pour les enfants** le PNRA renforce prolonge son action auprès des écoles, et hors temps scolaires avec des projets de classes, une campagne de sensibilisation, des nouveaux outils pédagogiques, et une éducation hors temps scolaire (formation et suivi pour les TAP, et fabrication de mallettes ludo-éducatives).
 - ✓ **Volet 2/ pour la sensibilisation du grand public et des habitants** avec des sorties et événements sur tout le territoire et à la maison du Parc.
- Qu'à noter, qu'en 2016 et 2017 le Life des Alpilles enrichit et prolonge chacun de ces 2 volets par des animations sur le thème des oiseaux et de la biodiversité
- Que la maison du Parc et son jardin seront l'occasion de nouvelles animation et projets pour les enfants ou le grand public.
- Que le budget prévisionnel est le suivant :

DEPENSES prévisionnelles (€ TTC)		RECETTES prévisionnelles (€ TTC)		
Volet 1 EET enfants les projets de classes, les outils pédagogiques, l'accompagnement hors scolaires ...	100 000 €	Conseil Régional PACA <i>convention d'objectif 2016</i>	80%	88 000 €
Volet 2 EET grand public et habitants sortie et événements. + programme d'animation spécial Maison du Parc	10 000 €	PNR Alpilles <i>dont contribution des communes et collèges (~7000€)</i>	20%	22 000 €

- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide :

- D'autoriser le Parc naturel régional des Alpilles à réaliser le projet en sollicitant le soutien des partenaires selon le plan de financement indiqué
- D'autoriser le conventionnement avec les partenaires d'animations (Chemin Faisan, CPIE, et Arts de vivre, LPO, Lycée agricole) pour l'animation des projets.
- De donner pouvoir au Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré
les jours, mois et an susdits
au registre suivant les signatures
pour extrait conforme,
le Président
Jean Mangionis
Parc naturel régional
Château - 13100 Saint-Rémy-de-Provence



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2016

Le vingt et un septembre de l'année deux mille seize, à dix sept heures et trente minutes, le Comité syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle d'Honneur de la Mairie de Mouriès, sous la présidence de Monsieur Jean Mangion, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient présents à la table des votants :

Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès, Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale, Philippe Maurizot – Conseiller régional, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Rémy Thieuloy – Adjoint au Maire de Fontvieille, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eyguières, Jean-Louis Villermey –Premier Adjoint au Maire de Mas Blanc des Alpilles, Claudette Zavagli – Adjointe au Maire d'Orgon, Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eygalières, Stéphan Guignard – Conseiller municipal de Saint Rémy de Provence, Roger Berto – Conseiller municipal de Lamanon, Richard Frèze – Conseiller Municipal de Mouriès, et Bernard Chareyre – Conseiller Municipal de Tarascon.

Ont donné pouvoir :

Pascale Licari - Conseillère régionale (ayant 5 voix) à Jean-Denis Santin – Premier Adjoint au Maire de Paradou, et Régis Gatti – Maire d'Aureille (ayant 2 voix) à Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès.

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Guy Robert – Maire d'Orgon, Claude Sanchez – Premier Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès et Président de la Commission Communication du Parc, Anne-Marie Robert – Conseillère municipale d'Orgon, Marcel-Yvon Blanc – CCI du Pays d'Arles, Régis Lillamand – Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Marc Joanny – Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Philippe Susini – Département des Bouches du Rhône, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Danielle Boullard – Responsable Administrative et Financière, Nathalie Galand – Chargée de mission Agriculture, Laetitia Baudry – Chargée de Communication, Marianne Dispa – Chargée de mission Tourisme, et Catherine Pascal-Sautecoeur – Assistante de direction.

Etaient excusés :

Michel Chpilevsky - Sous-préfet de l'arrondissement d'Arles, Jean-Marc Martin Teissère – Conseiller régional, Nicolas Isnard – Conseiller régional, Henri Pons – Maire d'Eyguières et Conseiller départemental, Lucien Limousin - Maire de Tarascon et Conseiller départemental, Philippe Ginoux – Maire de Sénas et Co-président de la Commission Agriculture du Parc, Stéphanie Teissier – Adjointe au Maire de Sénas, Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau, Jean-Benoît Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence, Michel Moucadet – Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles et Co-président de la Commission Patrimoine Naturel et Activités Humaines du Parc, Michel Bonet – Adjoint au Maire de Saint Rémy de Provence et Co-président de la Commission Connaissance et Vie du Territoire du Parc, Michelle Ferrer – Adjointe au Maire de Tarascon et Co-présidente de la Commission Tourisme du Parc, Nelly Berthon – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence et Co-présidente de la Commission Tourisme du Parc, Jacques Guénot - Adjoint au Maire de Saint Rémy et Co-président de la Commission Aménagement du Territoire.

DELIBERATION N° CS-2016-62

Objet : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) PIDAF - Démarche et demande de subvention

Monsieur le Président expose :

- Que la mission d'animation consiste en une assistance technique auprès du maître d'ouvrage. L'animation du PIDAF est composée des volets de conseil, d'expertise, d'animation technique et administrative et d'accompagnement du maître d'ouvrage dans toutes les démarches juridiques liées aux procédures du Code des marchés publics, tout au long de l'élaboration et du suivi des marchés lancés dans le cadre des programmations PIDAF.
- Que le choix du Parc est de lancer un marché public pour la prestation citée en objet sur trois ans avec une tranche ferme et deux tranches conditionnelles. L'objectif de ce mode de marché est double :
 - ✓ Permettre d'avoir un prestataire sur une durée suffisamment importante lui permettant de comprendre et d'appréhender les enjeux spécifiques à ce territoire.
 - ✓ En tranches conditionnelles car elles sont affermies sous condition d'avoir eu la subvention du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- Que cette mission est financée à hauteur de 50%, plafonnée à 15 000 €HT, par le Conseil régional et doit être demandée chaque année.
- Que ces trois dernières années, la prestation a été confiée à la Société Canal de Provence pour un montant annuel de 30 500 €HT. Aujourd'hui, nous sommes dans la dernière année du précédent marché public, il nous faut relancer le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour ces trois prochaines années sur la base du précédent plan de financement :
- Que le plan prévisionnel est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	%	Financement en HT
Participation du Conseil Régional	50	15 000,00 €
Participation du Syndicat Mixte de gestion du Parc Naturel Régional des Alpilles	50	15 036,14 €
TOTAL	100	30 000,00 €

- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

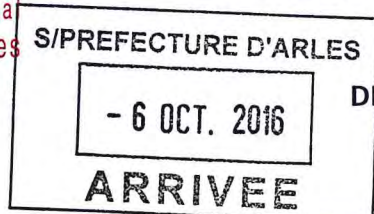
Décide :

- De se prononcer favorablement sur les missions de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) et sur son plan de financement pour les trois prochaines années.
- D'autoriser les demandes de financement auprès du Conseil régional et de les réitérer durant les trois années couvrant le marché public d'AMO.
- De donner pouvoir à Monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision





Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2016

Le vingt et un septembre de l'année deux mille seize, à dix sept heures et trente minutes, le Comité syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle d'Honneur de la Mairie de Mouriès, sous la présidence de Monsieur Jean Mangion, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient présents à la table des votants :

Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès, Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale, Philippe Maurizot – Conseiller régional, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Rémy Thieuloy – Adjoint au Maire de Fontvieille, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eyguières, Jean-Louis Villermy – Premier Adjoint au Maire de Mas Blanc des Alpilles, Claudette Zavagli – Adjointe au Maire d'Orgon, Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eygalières, Stéphan Guignard – Conseiller municipal de Saint Rémy de Provence, Roger Berto – Conseiller municipal de Lamanon, Richard Frèze – Conseiller Municipal de Mouriès, et Bernard Chareyre – Conseiller Municipal de Tarascon.

Ont donné pouvoir :

Pascale Licari - Conseillère régionale (ayant 5 voix) à Jean-Denis Santin – Premier Adjoint au Maire de Paradou, et Régis Gatti – Maire d'Aureille (ayant 2 voix) à Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès.

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Guy Robert – Maire d'Orgon, Claude Sanchez – Premier Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès et Président de la Commission Communication du Parc, Anne-Marie Robert – Conseillère municipale d'Orgon, Marcel-Yvon Blanc – CCI du Pays d'Arles, Régis Lillamand – Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Marc Joanny – Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Philippe Susini – Département des Bouches du Rhône, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Danielle Boullard – Responsable Administrative et Financière, Nathalie Galand – Chargée de mission Agriculture, Laetitia Baudry – Chargée de Communication, Marianne Dispa – Chargée de mission Tourisme, et Catherine Pascal-Sautecoeur – Assistante de direction.

Etaient excusés :

Michel Chpilevsky - Sous-préfet de l'arrondissement d'Arles, Jean-Marc Martin Teissère – Conseiller régional, Nicolas Isnard – Conseiller régional, Henri Pons – Maire d'Eyguières et Conseiller départemental, Lucien Limousin - Maire de Tarascon et Conseiller départemental, Philippe Ginoux – Maire de Sénas et Co-président de la Commission Agriculture du Parc, Stéphanie Teissier – Adjointe au Maire de Sénas, Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau, Jean-Benoît Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence, Michel Moucadel – Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles et Co-président de la Commission Patrimoine Naturel et Activités Humaines du Parc, Michel Bonet – Adjoint au Maire de Saint Rémy de Provence et Co-président de la Commission Connaissance et Vie du Territoire du Parc, Michelle Ferrer – Adjointe au Maire de Tarascon et Co-présidente de la Commission Tourisme du Parc, Nelly Berthon – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence et Co-présidente de la Commission Tourisme du Parc, Jacques Guénot - Adjoint au Maire de Saint Rémy et Co-président de la Commission Aménagement du Territoire.

DELIBERATION N° CS-2016-63

Objet : Foncier / Habitat : Convention Région / DREAL / Parc naturel régional des Alpilles pour la mise en œuvre de l'appel à projet « stratégies foncières »

Monsieur le Président expose :

- Qu'en 2015-2016, l'État et la Région ont décidé de lancer un Appel à manifestation d'intérêt : « Elaboration de stratégies foncières opérationnelles ».
- Que le Parc naturel régional des Alpilles a souhaité candidater à cet AMI pour répondre aux objectifs de sa Charte.
- Que la candidature du Parc a reçu un avis favorable de principe de l'Etat et de la Région, sous réserve de disponibilité financière en comité de programmation du CPER du 21 juin, et a été approuvée par l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 24 juin 2016.
- Que le projet déposé par le Parc comprend :
 1. Un volet observation
Construction d'une base de données en préfiguration d'un futur observatoire (nécessité de connaissance du fonctionnement du territoire Parc en termes d'habitat par rapport à la constitution de la métropole.)
 2. Un volet opérationnel, comprenant animation et ingénierie :
L'accompagnement de 3 sites pilotes, avec une AMO spécialisée financée par ce programme. Un Appel à candidatures sera lancé auprès des communes du Parc, pour retenir 3 sites. L'État et la Région apportent chacun 50 000 € HT, soit une aide globale de 100 000 € HT, représentant 80 % du montant de la dépense globale.
- Qu'une convention tripartite doit préciser les modalités financières et techniques de l'accompagnement de l'Etat et de la Région.
- Qu'une fois adoptée par le Parc, elle sera soumise pour approbation à la session du mois d'octobre du Conseil régional pour être notifiée avant la clôture budgétaire 2016.
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide :

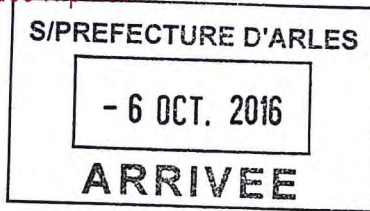
- D'approuver les termes de la convention annexée à la présente délibération.
- De donner pouvoir au Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré
les jours, mois et années ci-dessus
au registre, devant les signatures
pour extrait conforme,
Le Président
Jean Mangion
Parc naturel régional
des Alpilles
13103 Saint-Etienne-la-Civrieuse - Châteauneuf - 13103 Saint-Etienne-la-Civrieuse





Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2016

Le vingt et un septembre de l'année deux mille seize, à dix sept heures et trente minutes, le Comité syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle d'Honneur de la Mairie de Mouriès, sous la présidence de Monsieur Jean Mangion, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient présents à la table des votants :

Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès, Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale, Philippe Maurizot – Conseiller régional, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Rémy Thieuloy – Adjoint au Maire de Fontvieille, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eyguières, Jean-Louis Villermey –Premier Adjoint au Maire de Mas Blanc des Alpilles, Claudette Zavagli – Adjointe au Maire d'Orgon, Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eygalières, Stéphan Guignard – Conseiller municipal de Saint Rémy de Provence, Roger Berto – Conseiller municipal de Lamanon, Richard Frèze – Conseiller Municipal de Mouriès, et Bernard Chareyre – Conseiller Municipal de Tarascon.

Ont donné pouvoir :

Pascale Licari - Conseillère régionale (ayant 5 voix) à Jean-Denis Santin – Premier Adjoint au Maire de Paradou, et Régis Gatti – Maire d'Aureille (ayant 2 voix) à Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès.

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Guy Robert – Maire d'Orgon, Claude Sanchez – Premier Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès et Président de la Commission Communication du Parc, Anne-Marie Robert – Conseillère municipale d'Orgon, Marcel-Yvon Blanc – CCI du Pays d'Arles, Régis Lillamand – Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Marc Joanny – Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Philippe Susini – Département des Bouches du Rhône, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Danielle Boullard – Responsable Administrative et Financière, Nathalie Galand – Chargée de mission Agriculture, Laetitia Baudry – Chargée de Communication, Marianne Dispa – Chargée de mission Tourisme, et Catherine Pascal-Sautecoeur – Assistante de direction.

Etaient excusés :

Michel Chpilevsky - Sous-préfet de l'arrondissement d'Arles, Jean-Marc Martin Teissère – Conseiller régional, Nicolas Isnard – Conseiller régional, Henri Pons – Maire d'Eyguières et Conseiller départemental, Lucien Limousin - Maire de Tarascon et Conseiller départemental, Philippe Ginoux – Maire de Sénas et Co-président de la Commission Agriculture du Parc, Stéphanie Teissier – Adjointe au Maire de Sénas, Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau, Jean-Benoît Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence, Michel Moucadet – Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles et Co-président de la Commission Patrimoine Naturel et Activités Humaines du Parc, Michel Bonet – Adjoint au Maire de Saint Rémy de Provence et Co-président de la Commission Connaissance et Vie du Territoire du Parc, Michelle Ferrer – Adjointe au Maire de Tarascon et Co-présidente de la Commission Tourisme du Parc, Nelly Berthon – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence et Co-présidente de la Commission Tourisme du Parc, Jacques Guénot - Adjoint au Maire de Saint Rémy et Co-président de la Commission Aménagement du Territoire.

DELIBERATION N° CS-2016-64

Objet : Demande de subvention au Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur Région pour l'organisation du « Mois des Parcs naturels régionaux » du 10 septembre au 17 octobre 2016.

Monsieur le Président expose :

- Que depuis plus de 10 ans, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur promeut l'image de ses Parcs (7 Parcs labellisés et 2 en préfiguration) en proposant à la rentrée un rendez-vous familial et citoyen dans chaque territoire.
- Que la Région souhaite, à travers cet événement automnal, faire connaître et valoriser les politiques mises en œuvre sur ces territoires d'exception avec lesquels elle entretient des liens de proximité forts et spécifiques.
- Qu'en 2016, « la Fête des Parcs naturels régionaux » devient « le Mois des Parcs », évolution accompagnée d'une baisse importante du montant de la subvention régionale dédiée (de 40 000 € à 15 000 €).
- Que du 10 septembre au 17 octobre, le Mois des Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur rime avec « bons plans » à dénicher dans les Alpilles, les Baronnies provençales, en Camargue, dans le Luberon, les Préalpes d'Azur, le Queyras, le Verdon et la Sainte-Baume. Randonnées, visites et animations gratuites seront pour chacun l'occasion de s'immerger dans la faune et la flore, les paysages et les villages, le patrimoine agricole, touristique, gastronomique ou industriel de ces espaces protégés.
- Que ces « bons plans » peuvent être de toute nature : visites découvertes, ateliers, sorties sportives mais aussi une journée festive sur le modèle des éditions précédentes des fêtes des Parcs de PACA. Plusieurs Parcs dont le Verdon et la Camargue organisent une fête à l'occasion du Mois des Parcs.
- Que 2016, est pour le Parc naturel régional des Alpilles une année très particulière puisque nous inaugurons à la rentrée, après plusieurs mois de travaux, la Maison du Parc dont le chantier financé pour moitié par la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, est en passe de s'achever. Cet événement est l'occasion d'organiser une grande journée portes-ouvertes à l'attention de tous les habitants du territoire afin de les inviter à découvrir ce nouvel équipement public. Cette fête s'inscrivant de facto dans le cadre du Mois des Parcs.
- Qu'il est ainsi proposé d'organiser dans le cadre de l'opération « Mois des Parcs 2016 » :
 - ✓ Un programme dédié de sorties et ateliers entre le 10 septembre et 17 octobre 2016 ;
 - ✓ Une grande journée festive à l'occasion de l'inauguration de la Maison du Parc naturel régional des Alpilles le dimanche 9 octobre 2016 à Saint-Rémy-de-Provence.
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide :

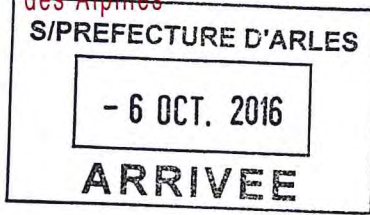
- D'autoriser le Parc naturel régional des Alpilles à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur suivant le budget prévisionnel ci-dessous ;

DEPENSES		RECETTES	
		Organisme	Montant
ANIMATIONS : Les sorties et visites sur le territoire ; Les animations et ateliers sur site ; Matériel ; Complément plan média régional au niveau local.	7 500,00		
VOLET LOGISTIQUE & TECHNIQUE : Appui à la conception de l'événement pour le Parc des Alpilles et la Région ; Régie technique ; Aménagement, installation et désinstallation ; Fourniture de matériel ; Sécurité ; Sonorisation ; Signalétique ; Gardiennage ; Accueil et accompagnement prestataires de services.	7 500,00	Conseil régional Provence-Alpes- Côte d'Azur	15 000,00 €
TOTAL (euros TTC)	15 000,00 €		15 000,00 €

- De donner pouvoir au Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré
 les jours, mois et an Susdits
 au registre suivant les signatures,
 pour extrait conforme,





Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2016

Le vingt et un septembre de l'année deux mille seize, à dix sept heures et trente minutes, le Comité syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle d'Honneur de la Mairie de Mouriès, sous la présidence de Monsieur Jean Mangion, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient présents à la table des votants :

Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès, Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale, Philippe Maurizot – Conseiller régional, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Rémy Thieuloy – Adjoint au Maire de Fontvieille, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eyguières, Jean-Louis Villermy –Premier Adjoint au Maire de Mas Blanc des Alpilles, Claudette Zavagli – Adjointe au Maire d'Orgon, Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eygalières, Stéphan Guignard – Conseiller municipal de Saint Rémy de Provence, Roger Berto – Conseiller municipal de Lamanon, Richard Frère – Conseiller Municipal de Mouriès, et Bernard Chareyre – Conseiller Municipal de Tarascon.

Ont donné pouvoir :

Pascale Licari - Conseillère régionale (ayant 5 voix) à Jean-Denis Santin – Premier Adjoint au Maire de Paradou, et Régis Gatti – Maire d'Aureille (ayant 2 voix) à Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès.

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Guy Robert – Maire d'Orgon, Claude Sanchez – Premier Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès et Président de la Commission Communication du Parc, Anne-Marie Robert – Conseillère municipale d'Orgon, Marcel-Yvon Blanc – CCI du Pays d'Arles, Régis Lillamand – Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Marc Joanny – Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Philippe Susini – Département des Bouches du Rhône, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Danielle Boullard – Responsable Administrative et Financière, Nathalie Galand – Chargée de mission Agriculture, Laetitia Baudry – Chargée de Communication, Marianne Dispa – Chargée de mission Tourisme, et Catherine Pascal-Sautecoeur – Assistante de direction.

Etaient excusés :

Michel Chpilevsky - Sous-préfet de l'arrondissement d'Arles, Jean-Marc Martin Teissère – Conseiller régional, Nicolas Isnard – Conseiller régional, Henri Pons – Maire d'Eyguières et Conseiller départemental, Lucien Limousin - Maire de Tarascon et Conseiller départemental, Philippe Ginoux – Maire de Sénas et Co-président de la Commission Agriculture du Parc, Stéphanie Teissier – Adjointe au Maire de Sénas, Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau, Jean-Benoît Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence, Michel Moucadél – Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles et Co-président de la Commission Patrimoine Naturel et Activités Humaines du Parc, Michel Bonet – Adjoint au Maire de Saint Rémy de Provence et Co-président de la Commission Connaissance et Vie du Territoire du Parc, Michelle Ferrer – Adjointe au Maire de Tarascon et Co-présidente de la Commission Tourisme du Parc, Nelly Berthon – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence et Co-présidente de la Commission Tourisme du Parc, Jacques Guénot - Adjoint au Maire de Saint Rémy et Co-président de la Commission Aménagement du Territoire.

DELIBERATION N° CS-2016-65

Objet : Cotisation 2016 à l'association du Réseau des Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Monsieur le Président expose :

- Que par délibération n° CS-2015-65 du 05/11/2015, le Comité syndical a acté la création d'une association du Réseau des Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte-D'azur dont la présidence est assurée par Mme Henriette Martinez, Présidente du PNR des Baronnies Provençales.
- Que conformément aux statuts de cette association, le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles est représenté par son Président Jean Mangion, Madame Marie-Pierre Callet, et Monsieur Laurent Geslin, membres élus au Comité syndical qui ont été désignés également lors de la séance du 05/11/2015
- Qu'initialement au moment de l'assemblée constitutive de l'association le montant de la cotisation annuelle était fixée à 1000 € et révisable sous décision de l'assemblée générale.
- Que la dernière Assemblée générale en date du 18 mai 2016 a acté le budget général de l'association pour l'année 2016. Le conseil d'administration du 23 juin 2016, en a précisé et fixé le montant de la cotisation annuelle à 1250 € pour l'année 2016.
- Qu'afin de prendre acte de cette décision et d'honorer l'adhésion du Parc naturel régional des Alpilles à l'association, il est proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle revalorisée.
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide :

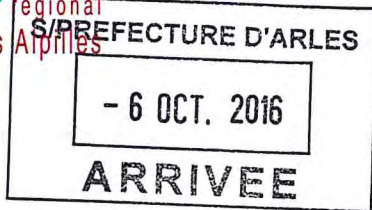
- De prendre acte de cette décision, d'honorer l'adhésion et autoriser le paiement de la cotisation annuelle revalorisée.
- De donner pouvoir au Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme
le Président
Jean Mangion





Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2016

Le vingt et un septembre de l'année deux mille seize, à dix sept heures et trente minutes, le Comité syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle d'Honneur de la Mairie de Mouriès, sous la présidence de Monsieur Jean Mangion, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient présents à la table des votants :

Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès, Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale, Philippe Maurizot – Conseiller régional, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Rémy Thieuloy – Adjoint au Maire de Fontvieille, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eyguières, Jean-Louis Villermy –Premier Adjoint au Maire de Mas Blanc des Alpilles, Claudette Zavagli – Adjointe au Maire d'Orgon, Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eygalières, Stéphan Guignard – Conseiller municipal de Saint Rémy de Provence, Roger Berto – Conseiller municipal de Lamanon, Richard Frèze – Conseiller Municipal de Mouriès, et Bernard Chareyre – Conseiller Municipal de Tarascon.

Ont donné pouvoir :

Pascale Licari - Conseillère régionale (ayant 5 voix) à Jean-Denis Santin – Premier Adjoint au Maire de Paradou, et Régis Gatti – Maire d'Aureille (ayant 2 voix) à Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès.

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Guy Robert – Maire d'Orgon, Claude Sanchez – Premier Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès et Président de la Commission Communication du Parc, Anne-Marie Robert – Conseillère municipale d'Orgon, Marcel-Yvon Blanc – CCI du Pays d'Arles, Régis Lillamand – Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Marc Joanny – Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Philippe Susini – Département des Bouches du Rhône, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Danielle Boullard – Responsable Administrative et Financière, Nathalie Galand – Chargée de mission Agriculture, Laetitia Baudry – Chargée de Communication, Marianne Dispa – Chargée de mission Tourisme, et Catherine Pascal-Sautecoeur – Assistante de direction.

Etaient excusés :

Michel Chpilevsky - Sous-préfet de l'arrondissement d'Arles, Jean-Marc Martin Teissère – Conseiller régional, Nicolas Isnard – Conseiller régional, Henri Pons – Maire d'Eyguières et Conseiller départemental, Lucien Limousin - Maire de Tarascon et Conseiller départemental, Philippe Ginoux – Maire de Sénas et Co-président de la Commission Agriculture du Parc, Stéphanie Teissier – Adjointe au Maire de Sénas, Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau, Jean-Benoît Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence, Michel Moucadel – Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles et Co-président de la Commission Patrimoine Naturel et Activités Humaines du Parc, Michel Bonet – Adjoint au Maire de Saint Rémy de Provence et Co-président de la Commission Connaissance et Vie du Territoire du Parc, Michelle Ferrer – Adjointe au Maire de Tarascon et Co-présidente de la Commission Tourisme du Parc, Nelly Berthon – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence et Co-présidente de la Commission Tourisme du Parc, Jacques Guénot - Adjoint au Maire de Saint Rémy et Co-président de la Commission Aménagement du Territoire.

DELIBERATION N° CS-2016-66

Objet : Convention cadre de partenariat entre le Parc naturel régional des Alpilles et l'association de photographes amateurs « IMAG'In Le Grès »

Monsieur le Président expose :

- Que cette convention s'inscrit dans le cadre d'une relation partenariale entre le Parc naturel régional des Alpilles et l'association de photographes amateurs « IMAG'In Le Grès » qui rassemble une vingtaine de passionnés de photographie.
- Qu'installée à Saint-Etienne du Grès, le sujet de prédilection de cette association est le territoire des Alpilles.
- Que les membres de cette association, créée début 2014, expérimentent diverses techniques afin de mettre en valeur les nombreux atouts de notre région. Ils sont particulièrement intéressés par les sujets liés aux missions développées par le Parc naturel régional des Alpilles : faune, flore mais aussi activité humaines, économiques, culturelles, architecture et patrimoine ainsi que l'art de vivre en Provence.
- Que la multiplicité des sujets, la diversité des techniques et la disponibilité des membres sont autant d'intérêts que le Parc naturel régional des Alpilles porte à cette association qui a pour plus-value d'apporter à la photographie le regard des habitants sur leur cadre de vie.
- Que le Parc naturel régional des Alpilles et l'association IMAG'In Le Grès souhaitent établir une relation privilégiée et développer des actions en commun visant à contribuer à la promotion du territoire des Alpilles et des activités développées dans le cadre des missions du Parc naturel régional, tous domaines confondus. L'association s'engage notamment à contribuer à la création d'un fond photographique du Parc naturel régional des Alpilles.
- Que l'ensemble des actions que les deux parties s'entendent à mettre en œuvre est détaillé en annexe. Le renouvellement de la convention faisant l'objet d'une nouvelle annexe.
- Que la convention est signée pour une durée de 6 mois.
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

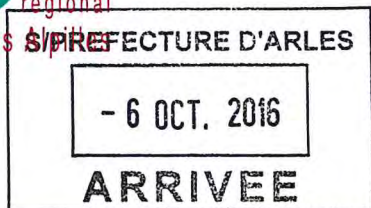
Décide :

- D'approuver les termes de la convention cadre de partenariat entre le Parc naturel régional des Alpilles et l'association IMAG'In Le Grès ; annexée à la présente délibération.
- - D'autoriser le Parc naturel régional des Alpilles à verser à l'association IMAG'In Le Grès une somme forfaitaire de 500,00 € au titre de sa contribution aux dépenses de fonctionnement inhérentes au bon déroulement des actions menées en commun (déplacements, achat de matériel, etc.) pendant toute la durée de la convention.
- De donner pouvoir au Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.





Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2016

Le vingt et un septembre de l'année deux mille seize, à dix sept heures et trente minutes, le Comité syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle d'Honneur de la Mairie de Mouriès, sous la présidence de Monsieur Jean Mangion, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient présents à la table des votants :

Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès, Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale, Philippe Maurizot – Conseiller régional, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Rémy Thieuloy – Adjoint au Maire de Fontvieille, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eyguières, Jean-Louis Villermy – Premier Adjoint au Maire de Mas Blanc des Alpilles, Claudette Zavagli – Adjointe au Maire d'Orgon, Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eygalières, Stéphan Guignard – Conseiller municipal de Saint Rémy de Provence, Roger Berto – Conseiller municipal de Lamanon, Richard Fréze – Conseiller Municipal de Mouriès, et Bernard Chareyre – Conseiller Municipal de Tarascon.

Ont donné pouvoir :

Pascale Licari - Conseillère régionale (ayant 5 voix) à Jean-Denis Santin – Premier Adjoint au Maire de Paradou, et Régis Gatti – Maire d'Aureille (ayant 2 voix) à Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès.

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Guy Robert – Maire d'Orgon, Claude Sanchez – Premier Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès et Président de la Commission Communication du Parc, Anne-Marie Robert – Conseillère municipale d'Orgon, Marcel-Yvon Blanc – CCI du Pays d'Arles, Régis Lillamand – Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Marc Joanny – Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Philippe Susini – Département des Bouches du Rhône, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Danielle Boullard – Responsable Administrative et Financière, Nathalie Galand – Chargée de mission Agriculture, Laetitia Baudry – Chargée de Communication, Marianne Dispa – Chargée de mission Tourisme, et Catherine Pascal-Sautecoeur – Assistante de direction.

Etaient excusés :

Michel Chpilevsky - Sous-préfet de l'arrondissement d'Arles, Jean-Marc Martin Teissère – Conseiller régional, Nicolas Isnard – Conseiller régional, Henri Pons – Maire d'Eyguières et Conseiller départemental, Lucien Limousin - Maire de Tarascon et Conseiller départemental, Philippe Ginoux – Maire de Sénas et Co-président de la Commission Agriculture du Parc, Stéphanie Teissier – Adjointe au Maire de Sénas, Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau, Jean-Benoît Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence, Michel Moucadel – Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles et Co-président de la Commission Patrimoine Naturel et Activités Humaines du Parc, Michel Bonet – Adjoint au Maire de Saint Rémy de Provence et Co-président de la Commission Connaissance et Vie du Territoire du Parc, Michelle Ferrer – Adjointe au Maire de Tarascon et Co-présidente de la Commission Tourisme du Parc, Nelly Berthon – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence et Co-présidente de la Commission Tourisme du Parc, Jacques Guénot - Adjoint au Maire de Saint Rémy et Co-président de la Commission Aménagement du Territoire.

DELIBERATION N° CS-2016-67

Objet : Changement d'adresse du Siège social

Monsieur le Président expose :

- Que les travaux de réhabilitation et d'extension de la Maison du Parc à Saint-Rémy-de-Provence se terminent et le Syndicat s'installera dans ses nouveaux locaux à compter du 11 octobre prochain.
- Qu'il convient de modifier l'adresse du Siège Social », pour l'établir à compter du 11 octobre 2016 au :
2, Boulevard Marceau
13510 SAINT-REMY-DE-PROVENCE
- Que le siège peut être déplacé sur décision du Comité syndical.
- Que sur décision du Président, les réunions du Comité syndical, du Bureau et des Commissions permanentes consultatives notamment pourront se tenir en tout autre endroit du territoire des Communes du Parc.
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

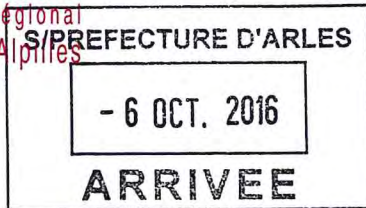
Décide :

- De se prononcer favorablement sur cette modification.
- De donner pouvoir au Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.





Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2016

Le vingt et un septembre de l'année deux mille seize, à dix sept heures et trente minutes, le Comité syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle d'Honneur de la Mairie de Mouriès, sous la présidence de Monsieur Jean Mangion, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient présents à la table des votants :

Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès, Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale, Philippe Maurizot – Conseiller régional, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Rémy Thieuloy – Adjoint au Maire de Fontvieille, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eyguières, Jean-Louis Villermy –Premier Adjoint au Maire de Mas Blanc des Alpilles, Claudette Zavagli – Adjointe au Maire d'Orgon, Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eygalières, Stéphan Guignard – Conseiller municipal de Saint Rémy de Provence, Roger Berto – Conseiller municipal de Lamanon, Richard Frèze – Conseiller Municipal de Mouriès, et Bernard Chareyre – Conseiller Municipal de Tarascon.

Ont donné pouvoir :

Pascale Licari - Conseillère régionale (ayant 5 voix) à Jean-Denis Santin – Premier Adjoint au Maire de Paradou, et Régis Gatti – Maire d'Aureille (ayant 2 voix) à Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès.

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Guy Robert – Maire d'Orgon, Claude Sanchez – Premier Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès et Président de la Commission Communication du Parc, Anne-Marie Robert – Conseillère municipale d'Orgon, Marcel-Yvon Blanc – CCI du Pays d'Arles, Régis Lillamand – Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Marc Joanny – Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Philippe Susini – Département des Bouches du Rhône, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Danielle Boullard – Responsable Administrative et Financière, Nathalie Galand – Chargée de mission Agriculture, Laetitia Baudry – Chargée de Communication, Marianne Dispa – Chargée de mission Tourisme, et Catherine Pascal-Sautecoeur – Assistante de direction.

Etaient excusés :

Michel Chpilevsky - Sous-préfet de l'arrondissement d'Arles, Jean-Marc Martin Teissère – Conseiller régional, Nicolas Isnard – Conseiller régional, Henri Pons – Maire d'Eyguières et Conseiller départemental, Lucien Limousin - Maire de Tarascon et Conseiller départemental, Philippe Ginoux – Maire de Sénas et Co-président de la Commission Agriculture du Parc, Stéphanie Teissier – Adjointe au Maire de Sénas, Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau, Jean-Benoît Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence, Michel Moucadet – Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles et Co-président de la Commission Patrimoine Naturel et Activités Humaines du Parc, Michel Bonet – Adjoint au Maire de Saint Rémy de Provence et Co-président de la Commission Connaissance et Vie du Territoire du Parc, Michelle Ferrer – Adjointe au Maire de Tarascon et Co-présidente de la Commission Tourisme du Parc, Nelly Berthon – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence et Co-présidente de la Commission Tourisme du Parc, Jacques Guénot - Adjoint au Maire de Saint Rémy et Co-président de la Commission Aménagement du Territoire.

DELIBERATION N° CS-2016-68

Objet : Poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe : création d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à temps complet pour le service Tourisme

Monsieur le Président expose :

- Que pour les besoins du service tourisme, il convient d'ouvrir un poste statutaire d'adjoint administratif 2^{ème} classe à temps complet à compter du 21 septembre.
- Que les crédits sont prévus au budget.
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide :

- De l'ouverture d'un emploi d'adjoint administratif 2^{ème} classe à temps complet pour le service Tourisme.
- De donner pouvoir au Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.





Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2016

Le vingt et un septembre de l'année deux mille seize, à dix sept heures et trente minutes, le Comité syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle d'Honneur de la Mairie de Mouriès, sous la présidence de Monsieur Jean Mangion, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

Etaients présents à la table des votants :

Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès, Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale, Philippe Maurizot – Conseiller régional, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Rémy Thieuloy – Adjoint au Maire de Fontvieille, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eyguières, Jean-Louis Villermey –Premier Adjoint au Maire de Mas Blanc des Alpilles, Claudette Zavagli – Adjointe au Maire d'Orgon, Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eygalières, Stéphan Guignard – Conseiller municipal de Saint Rémy de Provence, Roger Berto – Conseiller municipal de Lamanon, Richard Frèze – Conseiller Municipal de Mouriès, et Bernard Chareyre – Conseiller Municipal de Tarascon.

Ont donné pouvoir :

Pascale Licari - Conseillère régionale (ayant 5 voix) à Jean-Denis Santin – Premier Adjoint au Maire de Paradou, et Régis Gatti – Maire d'Aureille (ayant 2 voix) à Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès.

Etaients également présents dans la salle mais non votants :

Guy Robert – Maire d'Orgon, Claude Sanchez – Premier Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès et Président de la Commission Communication du Parc, Anne-Marie Robert – Conseillère municipale d'Orgon, Marcel-Yvon Blanc – CCI du Pays d'Arles, Régis Lillamand – Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Marc Joanny – Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Philippe Susini – Département des Bouches du Rhône, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Danielle Boullard – Responsable Administrative et Financière, Nathalie Galand – Chargée de mission Agriculture, Laetitia Baudry – Chargée de Communication, Marianne Dispa – Chargée de mission Tourisme, et Catherine Pascal-Sautecoeur – Assistante de direction.

Etaients excusés :

Michel Chpilevsky - Sous-préfet de l'arrondissement d'Arles, Jean-Marc Martin Teissère – Conseiller régional, Nicolas Isnard – Conseiller régional, Henri Pons – Maire d'Eyguières et Conseiller départemental, Lucien Limousin - Maire de Tarascon et Conseiller départemental, Philippe Ginoux – Maire de Sénas et Co-président de la Commission Agriculture du Parc, Stéphanie Teissier – Adjointe au Maire de Sénas, Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau, Jean-Benoît Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence, Michel Moucadet – Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles et Co-président de la Commission Patrimoine Naturel et Activités Humaines du Parc, Michel Bonet – Adjoint au Maire de Saint Rémy de Provence et Co-président de la Commission Connaissance et Vie du Territoire du Parc, Michelle Ferrer – Adjointe au Maire de Tarascon et Co-présidente de la Commission Tourisme du Parc, Nelly Berthon – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence et Co-présidente de la Commission Tourisme du Parc, Jacques Guénot - Adjoint au Maire de Saint Rémy et Co-président de la Commission Aménagement du Territoire.

DELIBERATION N° CS-2016-69

Objet : Création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet pour assurer la fonction d'accueil du public

Monsieur le Président expose :

- Que l'installation dans la nouvelle Maison du Parc va nécessiter l'organisation d'un accueil du public.
- Que le poste d'accueil est prévu au rez-de-chaussée dans l'extension.
- Qu'un agent d'accueil sera chargé d'accueillir les visiteurs et habitants, de leur fournir toute information sur le territoire, de tenir le standard téléphonique.
- Qu'il pourra aussi présenter ponctuellement les expositions.
- Qu'il convient d'ouvrir un poste à temps complet d'adjoint administratif 2^{ème} classe à compter du 17 octobre prochain.
- Que les crédits budgétaires initialement prévus au budget pour les charges liées à un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe seront affectées à ce poste d'accueil, compte tenu de la mutation au 1^{er} septembre de l'agent qui occupait ce poste.
- Que le poste d'adjoint technique 2^{ème} classe fera l'objet d'une procédure de suppression prochainement, le besoin du Parc ayant évolué.
- Que néanmoins, pour permettre à une personne en difficulté d'occuper ce poste, il est demandé aux membres du Bureau d'autoriser le cas échéant le Président à recruter un salarié en emploi aidé tout autant que cette personne présente les compétences pour assurer cette mission
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

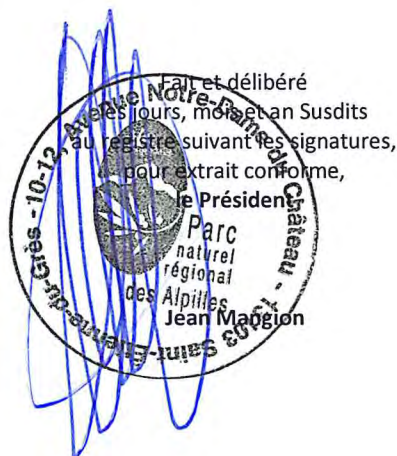
Le Comité Syndical,

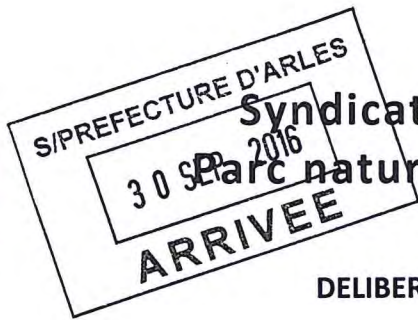
Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide :

- De créer un emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet pour assurer la fonction d'accueil du public.
- De donner pouvoir au Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.





Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2016

Le vingt et un septembre de l'année deux mille seize, à dix sept heures et trente minutes, le Comité syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle d'Honneur de la Mairie de Mouriès, sous la présidence de Monsieur Jean Mangion, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient présents à la table des votants :

Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès, Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale, Philippe Maurizot – Conseiller régional, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Rémy Thieuloy – Adjoint au Maire de Fontvieille, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eyguières, Jean-Louis Villermey – Premier Adjoint au Maire de Mas Blanc des Alpilles, Claudette Zavagli – Adjointe au Maire d'Orgon, Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eygalières, Stéphane Guignard – Conseiller municipal de Saint Rémy de Provence, Roger Berto – Conseiller municipal de Lamanon, Richard Frèze – Conseiller Municipal de Mouriès, et Bernard Chareyre – Conseiller Municipal de Tarascon.

Ont donné pouvoir :

Pascale Licari - Conseillère régionale (ayant 5 voix) à Jean-Denis Santin – Premier Adjoint au Maire de Paradou, et Régis Gatti – Maire d'Aureille (ayant 2 voix) à Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès.

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Guy Robert – Maire d'Orgon, Claude Sanchez – Premier Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès et Président de la Commission Communication du Parc, Anne-Marie Robert – Conseillère municipale d'Orgon, Marcel-Yvon Blanc – CCI du Pays d'Arles, Régis Lillamand – Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Marc Joanny – Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Philippe Susini – Département des Bouches du Rhône, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Danielle Boullard – Responsable Administrative et Financière, Nathalie Galand – Chargée de mission Agriculture, Laetitia Baudry – Chargée de Communication, Marianne Dispa – Chargée de mission Tourisme, et Catherine Pascal-Sautecoeur – Assistante de direction.

Etaient excusés :

Michel Chpilevsky - Sous-préfet de l'arrondissement d'Arles, Jean-Marc Martin Teissère – Conseiller régional, Nicolas Isnard – Conseiller régional, Henri Pons – Maire d'Eyguières et Conseiller départemental, Lucien Limousin - Maire de Tarascon et Conseiller départemental, Philippe Ginoux – Maire de Sénas et Co-président de la Commission Agriculture du Parc, Stéphanie Teissier – Adjointe au Maire de Sénas, Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau, Jean-Benoît Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence, Michel Moucadet – Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles et Co-président de la Commission Patrimoine Naturel et Activités Humaines du Parc, Michel Bonet – Adjoint au Maire de Saint Rémy de Provence et Co-président de la Commission Connaissance et Vie du Territoire du Parc, Michelle Ferrer – Adjointe au Maire de Tarascon et Co-présidente de la Commission Tourisme du Parc, Nelly Berthon – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence et Co-présidente de la Commission Tourisme du Parc, Jacques Guénot - Adjoint au Maire de Saint Rémy et Co-président de la Commission Aménagement du Territoire.

DELIBERATION N° CS-2016-70

Objet : Avenant N° 1 aux marchés de travaux pour la Maison du Parc – Réhabilitation et extension

Monsieur le Président expose :

- Considérant la délibération n° CS-2014-57 portant attribution des marchés de travaux de la Maison du Parc,

1 – Avenants modifiant les montants initiaux

Les travaux sont en phase de finition. De ce fait, concernant les marchés de travaux, les membres du comité sont appelés à approuver les avenants pour les lots ci-dessous. Ces avenants prennent en compte des prestations supplémentaires.

LOT	Entreprise	Montant HT Base (en €)	Avenant (en €°)	Nouveau montant (en €)	Variation
01 – Démolition/Gros œuvre/Maçonnerie/VRD/ Revêtement des sols et murs	Groupement VIVIAN/COMPAGNONS CASTELLANE	856 605.41	42 823.00	899 428.41	4.99 %
	TVA 20 %	171 321.08	8 564.60	179 885.68	
	TOTAUX TTC	1 027 926.49	51 387.60	1 079 314.09	

LOT	Entreprise	Montant HT Base (en €)	Avenant (en €°)	Nouveau montant (en €)	Variation
02 – Charpente bois – Couverture tuiles (bâtiment existant)	JIMENEZ	72 619.96	-4 320.00	68 299.96	-5.95%
	TVA 20 %	14 523.99	-864.00	13 659.99	
	TOTAUX TTC	87 143.95	-5124.00	81 959.95	

LOT	Entreprise	Montant HT Base (en €)	Avenant (en €)	Nouveau montant (en €)	Variation
03	MOUYSET	314 723.08	20 534.21	335 257.29	6.52 %
Charpente bois – Ossature bois – bardage – couverture métallique	TVA 20 %	62 944.61	4 106.84	67 051.45	
	TOTAUX TTC	377 667.69	24 641.05	402 308.74	

LOT	Entreprise	Montant HT Base (en €)	Avenant (en €)	Nouveau montant (en €)	Variation
05	LAZER	116 359.00	-5 742.00	110 617.00	- 4.93%
Menuiserie extérieure bois	TVA 20	23 271.80	-1 148.40	22 123.40	
	TOTAUX TTC	139 630.80	-6 890.40	132 740.40	

LOT	Entreprise	Montant HT Base (en €)	Avenant (en €)	Nouveau montant (en €)	Variation
06	DUCROS SN	122 430.00	1 425.00	123 855.00	1.16%
Menuiserie extérieure aluminium	TVA 20	24 486.00	285.00	24 771.00	
	TOTAUX TTC	146 916.00	1 710.00	148 626.00	

LOT	Entreprise	Montant HT Base (en €)	Avenant (en €)	Nouveau montant (en €)	Variation
07	MASFER	67 598.00	336.00	67 934.00	0.50%
Serrurerie	TVA 20	13 519.60	67.20	13 586.80	
	TOTAUX TTC	81 117.60	403.20	81 520.00	

LOT	Entreprise	Montant HT Base (en €)	Avenant (en €)	Nouveau montant (en €)	Variation
08	AVIAS	90 391.05	2 997.78	93 388.83	3.31 %
Cloisons – faux plafonds	TVA 20 %	18 078.21	599.55	18 677.76	
	TOTAUX TTC	108 469.26	3 597.33	112 066.59	

LOT	Entreprise	Montant HT Base (en €)	Avenant (en €)	Nouveau montant (en €)	Variation
09	A TEC	100 474.50	6 511.46	106 985.96	6.86%
Menuiserie intérieure bois	TVA 20 %	20 094.90	1 302.29	21 397.19	
	TOTAUX TTC	120 569.40	7 813.75	128 383.15	

LOT	Entreprise	Montant HT Base (en €)	Avenant (en €)	Nouveau montant (en €)	Variation
12	SITEC	340 000.00	1 652.21	341 652.21	4.86 %
Chauffage – rafraîchissement – ventilation - plomberie	TVA 20 %	68 000.00	330.44	68 330.44	
	TOTAUX TTC	408 000.00	1 982.65	409 982.65	

LOT	Entreprise	Montant HT Base (en €)	Avenant (en €)	Nouveau montant (en €)	Variation
13	SCHINDLER	24 300.00	1 180.00	25 480.00	4.85 %
Ascenseur	TVA 20 %	4 860.00	236.00	5 096.00	
	TOTAUX TTC	29 160.00	1 416.00	30 576.00	

(S'agissant du lot n° 14, il avait été déclaré sans suite et a fait l'objet d'un marché à procédure adaptée).

La majeure partie des montants supplémentaires qui ont fait l'objet d'ordres de service ont déjà reçu l'accord du Comité Syndical, l'ensemble des prestations en plus ou en moins-values ayant été régulièrement présentés au Comité Syndical. Seuls les ordres de service étant intervenus durant les dernières semaines n'ont pu être présentés.

L'essentiel des dépenses supplémentaires énoncées ne viennent donc pas se rajouter à ce qui a déjà été accepté par le Comité Syndical. Il s'agit de les prendre en compte par avenant au marché initial.

2° - Avenants modifiant les délais d'exécution

Il est demandé aux membres du Comité Syndical d'approuver les prolongations de délais d'exécution qui ont fait l'objet pour l'ensemble des Entreprises des lots 1 à 13 :

- d'un ordre de service n° 6 du 30 novembre 2015 prolongeant le délai contractuel d'exécution global de trois semaines, en raison du planning général et des ajustements apportés par l'OPC ;
- d'un ordre de service n° 7 du 8 juin 2016 prolongeant le délai contractuel d'exécution global de treize semaines et demi. Cette prolongation est due à des aléas de chantier, à savoir le changement de cuve EP créant un décalage de quatre semaines, la découverte de fondation sous l'extension créant un décalage de six semaines, ainsi que les intempéries de six semaines et demi retenues par l'OPC et acceptées par le maître d'ouvrage.

Compte tenu de ces deux prolongations, les délais d'exécution sont prolongés au total de seize semaines et demie.

3° - Avenants relatif au report de la date de réception

Compte tenu de la prolongation des délais d'exécution, il est demandé aux membres du Comité Syndical d'approuver le report de la date de réception des travaux, pour la fixer au 4 octobre 2016.

- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide :

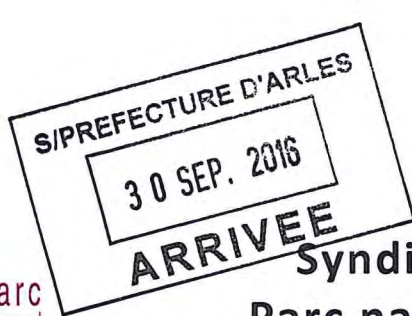
- D'approuver l'avenant n° 1 aux marchés de travaux pour la Maison du Parc – Réhabilitation et extension
- De donner pouvoir au Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président





Parc
naturel
régional
des Alpilles



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2016

Le vingt et un septembre de l'année deux mille seize, à dix sept heures et trente minutes, le Comité syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle d'Honneur de la Mairie de Mouriès, sous la présidence de Monsieur Jean Mangion, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient présents à la table des votants :

Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès, Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale, Philippe Maurizot – Conseiller régional, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Rémy Thieuloy – Adjoint au Maire de Fontvieille, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eyguières, Jean-Louis Villermey –Premier Adjoint au Maire de Mas Blanc des Alpilles, Claudette Zavagli – Adjointe au Maire d'Orgon, Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eygalières, Stéphan Guignard – Conseiller municipal de Saint Rémy de Provence, Roger Berto – Conseiller municipal de Lamanon, Richard Frèze – Conseiller Municipal de Mouriès, et Bernard Chareyre – Conseiller Municipal de Tarascon.

Ont donné pouvoir :

Pascale Licari - Conseillère régionale (ayant 5 voix) à Jean-Denis Santin – Premier Adjoint au Maire de Paradou, et Régis Gatti – Maire d'Aureille (ayant 2 voix) à Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès.

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Guy Robert – Maire d'Orgon, Claude Sanchez – Premier Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès et Président de la Commission Communication du Parc, Anne-Marie Robert – Conseillère municipale d'Orgon, Marcel-Yvon Blanc – CCI du Pays d'Arles, Régis Lillamand – Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Marc Joanny – Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Philippe Susini – Département des Bouches du Rhône, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Danielle Boullard – Responsable Administrative et Financière, Nathalie Galand – Chargée de mission Agriculture, Laetitia Baudry – Chargée de Communication, Marianne Dispa – Chargée de mission Tourisme, et Catherine Pascal-Sautecoeur – Assistante de direction.

Etaient excusés :

Michel Chpilevsky - Sous-préfet de l'arrondissement d'Arles, Jean-Marc Martin Teissère – Conseiller régional, Nicolas Isnard – Conseiller régional, Henri Pons – Maire d'Eyguières et Conseiller départemental, Lucien Limousin - Maire de Tarascon et Conseiller départemental, Philippe Ginoux – Maire de Sénas et Co-président de la Commission Agriculture du Parc, Stéphanie Teissier – Adjointe au Maire de Sénas, Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau, Jean-Benoît Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence, Michel Moucadel – Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles et Co-président de la Commission Patrimoine Naturel et Activités Humaines du Parc, Michel Bonet – Adjoint au Maire de Saint Rémy de Provence et Co-président de la Commission Connaissance et Vie du Territoire du Parc, Michelle Ferrer – Adjointe au Maire de Tarascon et Co-présidente de la Commission Tourisme du Parc, Nelly Berthon – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence et Co-présidente de la Commission Tourisme du Parc, Jacques Guénot - Adjoint au Maire de Saint Rémy et Co-président de la Commission Aménagement du Territoire.

DELIBERATION N° CS-2016-71

Objet : Avenant n° 2 au marché pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et l'extension de la Maison du Parc, portant changement de dénomination du mandataire de l'équipe de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Président expose :

- Par marché de maîtrise d'œuvre n° MDP-2011-01 notifié le 10 avril 2012, la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'une ancienne bâtisse et son extension en vue d'y implanter les locaux du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, avait été confiée par avenant n° 1 à BRESSON Martine – Architecte – Mandataire de l'équipe de maîtrise d'œuvre – 43, Boulevard notre Dame – 13006 MARSEILLE.
- A partir du 1er août 2016, la SARL Bresson Schindlbeck Architectes Associés a remplacé l'entité Martine BRESSON Architecte. Il convient d'approuver par avenant n° 2 la poursuite de la mission par la SARL Bresson Schindlbeck, Mandataire de l'équipe de maîtrise d'œuvre, en actant le changement de dénomination du mandataire de l'équipe de maîtrise d'œuvre, comme suit :

La SARL BRESSON SCHINDLBECK
Architectes Associés
48 Rue Saint Suffren
13006 MARSEILLE
Immatriculation au RCS n° 822 124 020 R.C.S. Marseille

- Que la modification n'a aucune incidence sur le montant du marché.
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide :

- D'approuver l'avenant n° 2 au marché MDP-2011-01 portant changement de dénomination du mandataire de l'équipe de maîtrise d'œuvre.
- De donner pouvoir au Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré
les jours, mois et an susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président
Jean Mangion

